



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mars 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 19 de la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui faire rapport sur le délai prévu pour le déploiement de tous les éléments de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de proposer des critères pour la Mission et de le tenir ensuite régulièrement informé des progrès accomplis tous les quatre mois. Le rapport présente les informations les plus récentes sur le déploiement de tous les éléments de la Mission et sur les activités de celle-ci et rend compte de la situation générale dans ce pays depuis mon premier rapport intérimaire (S/2011/678) daté du 2 novembre 2011.

II. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, le Soudan du Sud a poursuivi le processus de création d'institutions nationales, s'est efforcé d'atteindre les principaux objectifs de la transition politique et a adopté des mesures pour lutter contre la corruption. Cependant, les multiples crises (humanitaire, économique et de sécurité) ont occulté et entravé les efforts accomplis pour mettre en œuvre le programme de réforme du Gouvernement.

Création d'institutions nationales

3. Le Président Salva Kiir a publié deux décrets, le premier, daté du 30 novembre 2011, est relatif à la création de la Commission de lutte contre la corruption au Soudan du Sud, et le second, en date du 9 janvier 2012, concerne la création de la Commission nationale de révision de la Constitution. En novembre 2011, le Ministère de la justice a diffusé aux organismes publics concernés le texte de la Constitution de transition.

4. Après avoir consulté les partis politiques, le Président a publié le 9 janvier 2012 un décret portant nomination des membres de la Commission nationale de révision de la Constitution. Sur les 45 membres que compte la Commission, en plus de son président et de son vice-président, 25 appartiennent au parti au pouvoir, le Mouvement populaire pour la libération du Soudan (SPLM), 16 à d'autres partis politiques, un membre appartient à une organisation de la société civile (qui en représente plusieurs) et un membre à des organisations religieuses. Neuf



commissaires seront employés à plein temps à la Commission. Les membres de la Commission ont prêté serment le 24 janvier. Le représentant de la société civile et celui du SPLM-Changement démocratique (SPLM-DC) ont boycotté la cérémonie de prestation de serment en arguant d'une représentation insuffisante au sein de la Commission. Au cours de cette cérémonie, le Président a mis l'accent sur le rôle de la société civile dans le processus de révision constitutionnelle et indiqué qu'il était sensible aux demandes d'élargissement de la représentation de la société civile.

5. Les problèmes qu'a posés l'intégration de parlementaires de l'ancien Gouvernement d'unité nationale ont retardé les nominations aux 18 commissions spécialisées de l'Assemblée législative nationale, qui ont été finalisées le 10 janvier 2012. L'adoption du projet de loi relatif aux règles régissant la conduite des débats a également été retardée et n'a eu lieu que le 6 décembre 2011. Malgré ces retards, des textes de première importance tels que le projet de loi relatif à la gestion et la comptabilité financières publiques ont été adoptés.

6. En ce qui concerne les principaux objectifs de la transition politique qui concernent la législation sur les partis et les élections, ainsi que la révision constitutionnelle, des consultations sur les projets ont eu lieu avec les partis politiques. Les projets de texte ont ensuite été présentés au Conseil des Ministres. Des consultations ont également porté sur la composition de la Commission nationale de révision de la Constitution.

Activités des partis politiques

7. Plusieurs partis politiques ont connu des dissensions internes. Le Front démocratique uni (UDF) a écarté son président, après son arrestation en date du 3 novembre 2011, sous l'accusation de mobilisation de milices dans l'État de l'Équatoria occidentale. Certains membres du Forum démocratique du Soudan du Sud (SSDF) ont annoncé leur défection le 2 décembre à la suite d'un vote de défiance visant leur chef. Le 29 février, l'Assemblée législative nationale a adopté à l'unanimité le projet de loi relatif aux partis politiques 2012, qui dispose que pour être agréés, les partis doivent apporter la preuve de leur présence dans au moins deux-tiers des États et qui fait obligation à ceux-ci de se faire enregistrer dans le Soudan du Sud dans les 90 jours suivant la promulgation de la loi.

Lutte contre la corruption

8. Le 30 janvier 2012, l'Assemblée législative nationale a achevé le débat sur les rapports du Vérificateur général des comptes pour 2005 et 2006. Les rapports, qui ont été transmis au Ministère de la justice aux fins de poursuites éventuelles, ont conclu à l'existence d'abus, de mauvaise gestion portant sur des millions de dollars et de conduite frauduleuse de certains responsables de haut rang de l'ancien Gouvernement du Sud-Soudan.

9. Dans un discours prononcé à la Conférence sur l'engagement international pour le Soudan du Sud, qui s'est tenue les 14 et 15 décembre 2011 à Washington, le Président a annoncé que le Soudan du Sud se joindrait à l'Initiative de transparence des industries extractives et mis en relief les progrès accomplis dans le programme législatif de lutte contre la corruption, notamment l'adoption, par l'Assemblée législative nationale, du projet de loi relatif à la gestion et la comptabilité financières publiques. Les projets de loi relatifs au pétrole et à la gestion des recettes pétrolières ont également été approuvés par le Conseil des Ministres et

transmis à l'Assemblée législative. Deux autres projets de loi relatifs aux achats et à l'audit interne sont en voie d'examen.

10. Conformément au décret publié le 9 décembre 2011, la Commission de lutte contre la corruption au Soudan du Sud a demandé aux responsables gouvernementaux de haut rang de présenter, avant le 31 mars 2012, une déclaration de revenu et de patrimoine et de confirmer qu'ils s'abstiennent de toute activité dans le secteur privé. Les responsables qui ne se conformeraient pas aux dispositions de ce décret devront démissionner de leur poste. Le Président a été la première personnalité à faire une déclaration publique de patrimoine en date du 20 janvier 2012. Le Vice-Président Riek Machar a présenté sa déclaration le 14 février 2012 et a demandé aux autres membres du Gouvernement d'en faire de même.

11. Le 22 décembre 2011, le Gouvernement a créé un comité composé d'experts indépendants chargé d'enquêter sur un scandale présumé concernant l'achat de céréales. Cette affaire porterait sur un milliard de dollars de contrats entre le Ministère des finances et des compagnies étrangères qui devaient approvisionner en céréales des États touchés par les pénuries alimentaires en 2008. Les céréales devaient être vendues à la population à bas prix et le produit de cette vente était censé revenir au Ministère des finances. Certaines compagnies n'ont pas livré les céréales et une partie du produit des ventes n'aurait pas été transféré au Ministère des finances.

III. Situation économique

12. Le 27 décembre 2011, la Banque du Soudan du Sud, soucieuse de stabiliser la monnaie, a introduit un taux de change cible de 2,95 livres sud-soudanaises pour un dollar. La volatilité du taux de change a donné lieu à de la spéculation sur la monnaie, qui, conjuguée aux pénuries de produits de base le long de la frontière avec le Soudan, a alimenté l'inflation. À la fin de janvier 2012, le Bureau national de la statistique annonçait que le taux d'inflation annuelle avait atteint 47,8 %.

13. Les recettes pétrolières représentent 98 % de la dépense publique, 99 % des exportations et plus de 70 % du produit intérieur brut. Le Gouvernement ayant décidé, en date du 20 janvier 2012, de stopper la production et l'exportation de pétrole, le Conseil des Ministres a adopté, le 17 février, un budget d'austérité prévoyant une diminution de la dépense publique de l'ordre de 27 % (de 880 à 650 millions de livres sud-soudanaises par mois). Ce budget d'austérité, en vigueur jusqu'au 30 juin 2012, maintient les salaires du secteur public aux niveaux actuels, mais réduit les dépenses d'investissement et de fonctionnement de 50 %.

IV. Situation dans la région

Relations entre le Soudan du Sud et le Soudan

14. Les relations entre le Soudan du Sud et le Soudan se sont considérablement dégradées en janvier 2012 après que les négociations sur l'Accord de paix global aient conduit à une impasse. Les deux pays se sont mutuellement accusés de soutenir des milices rebelles, ce qui a davantage alimenté les tensions.

15. Le 23 janvier, le Président a présenté à l'Assemblée législative nationale un exposé sur la crise pétrolière et la décision du Conseil des Ministres d'arrêter la production de pétrole. Il a souligné que le Gouvernement s'engageait à tout faire pour satisfaire au mieux les besoins de la population. Le 3 février 2012, le Président a informé le corps diplomatique des motifs de la décision du Gouvernement. Il a déclaré que le projet d'accord proposé par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine aurait rendu le Soudan du Sud dépendant de l'infrastructure du Soudan et vulnérable face à son voisin du Nord. Il a aussi souligné que son pays n'était pas préparé à signer un accord sur le pétrole sans un règlement des autres questions pendantes telles que la démarcation des frontières, Abyei et la citoyenneté. Le 10 février, le Soudan du Sud et le Soudan ont signé, à Addis-Abeba, un mémorandum d'accord de non-agression et de coopération dans lequel ils se sont engagés à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des deux pays.

16. Sur un registre plus positif, les négociations et les accords conclus au niveau local et, parfois, à celui des États, y compris entre les chefs traditionnels, ont permis de limiter les migrations transfrontières saisonnières des bergers du Soudan vers l'État du Haut-Nil dans le Soudan du Sud, mais aussi vers l'État du Bahr al-Ghazal, et, en petits nombres, vers l'État de l'Unité. Cependant, l'interruption du libre passage des marchandises en provenance du Soudan a provoqué, dans les États frontaliers du Soudan du Sud, une forte hausse des prix des produits alimentaires, parfois de plus de 300 %.

Coopération entre les missions

17. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité au paragraphe 15 de sa résolution 1996 (2011), la MINUSS a continué de participer aux mécanismes régionaux de coordination et d'information afin de faire face aux menaces posées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Dans le cadre d'une stratégie de communication régionale intermissions sur la LRA, la MINUSS a facilité, en décembre 2011, le déploiement et l'installation d'antennes radio afin d'élargir le champ de diffusion de programmes destinés aux combattants de la LRA et aux otages détenus par celle-ci. La MINUSS a également contribué à la distribution massive de documents de sensibilisation de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation de la République démocratique du Congo (MONUSCO) aux acteurs clés dans les régions où sévit la LRA. Dans l'intervalle, et à la suite de la visite conjointe, du 3 au 6 janvier 2012, de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour les régions victimes de la LRA et de mon représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, une délégation de l'Union africaine a visité, du 15 au 20 janvier, Yambio dans l'Équatoria occidentale pour déterminer l'emplacement du futur siège de l'Équipe spéciale régionale chargée de la question de la LRA, qui devrait être opérationnelle en mars 2012. La MINUSS, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) ont également continué d'échanger des informations sur les migrations transfrontières des nomades.

18. En ce qui concerne les mécanismes de collaboration entre les missions visés au paragraphe 17 de la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité et suite à l'arrêt de l'exploitation de l'aéronef militaire russe déployé à la MINUSS, deux hélicoptères militaires polyvalents du contingent bangladaïsi de la MONUSCO ont

été temporairement transférés à la MINUSS pour contribuer à la poursuite d'opérations essentielles à l'accomplissement du mandat de protection de la MINUSS, notamment dans l'État de Jongleï. En outre, ma représentante spéciale pour le Soudan du Sud agit en coordination étroite avec mon envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud sur des aspects complémentaires de leurs mandats respectifs.

Relations extérieures et diplomatiques du Gouvernement

19. De nouvelles ambassades ont ouvert à Djouba, ce qui porte le nombre total de représentations diplomatiques étrangères à 18. Le projet de loi relatif aux questions diplomatiques et consulaires a été adopté le 14 décembre 2011 afin d'accélérer le déploiement des diplomates du Soudan du Sud. Le pays a également adhéré à plusieurs organisations internationales dont l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) (en date du 25 novembre) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (le 16 décembre). Le 11 novembre 2011, le Soudan du Sud a demandé d'adhérer à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA). La demande sera examinée, en mars 2012, lors du dixième Sommet extraordinaire de la Communauté.

20. Le 25 janvier 2012, le Soudan du Sud a signé avec le Kenya un mémorandum d'accord concernant la construction d'un oléoduc qui reliera le pays au futur port de Lamu au Kenya. Le 3 février, il a signé avec l'Éthiopie et Djibouti un mémorandum d'accord tripartite pour contribuer au renforcement de la coopération pour le développement de l'infrastructure dans les domaines de l'énergie et des fibres optiques.

V. Situation sur le plan de la sécurité

21. Durant les mois de décembre 2011 et janvier 2012, les violences intercommunautaires se sont multipliées dans l'État de Jongleï, faisant des morts et des blessés, causant des déplacements de civils et posant de grands problèmes aux autorités civiles locales et nationales. Dans le triangle formé par les États de Ouarab, de l'Unité et des Lacs, où la situation est depuis toujours instable, les violences intercommunautaires ont repris à la suite d'une attaque dans le comté de Tonj Est (État de Ouarab), à laquelle ont participé des éléments armés de l'État de l'Unité voisin. Les milices rebelles sont demeurées une importante menace contre la sécurité mais elles ont été peu actives durant la période considérée.

Milices

22. Le 20 décembre 2011, le Gouvernement a annoncé que le général George Athor, chef de milice, avait été tué la veille par les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) dans le comté de Morobo (Équatoria central). En dépit de l'accord conclu à l'issue des négociations menées avec le Président Kirr à Nairobi le 20 novembre, le général Athor a intensifié les attaques contre les forces de la SPLA et revendiqué les raids lancés dans le sud de Jongleï au début de décembre. Après sa mort, les activités de son Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud (SSDM/A) se sont fortement réduites. Depuis, le groupe s'est choisi un nouveau chef. Le 19 janvier 2012, les autorités locales de l'État de Jongleï ont informé la MINUSS que 100 combattants du SSDM/A avaient demandé l'amnistie,

en vertu de l'offre permanente faite par le Gouvernement aux anciens membres des milices. Le 30 janvier, les autorités de l'État de Jongleï ont informé la MINUSS que Kuol Chol, le commandant en second de George Athor, avait pris contact avec elles pour annoncer que lui-même et un certain nombre de ses hommes se rendaient. Le 9 février, la SPLA a signalé qu'environ 900 membres du SSDM/A avaient accepté l'offre d'amnistie.

23. L'Armée de libération du Soudan du Sud (SSLA) est également restée assez calme dans l'État de l'Unité. Le renforcement de la présence de la SPLA qui a fait suite aux combats de White Lake/Jaw a sans doute été dissuasif. Cela étant, la SSLA semble avoir maintenu une forte présence dans le comté de Mayom et les mines posées par ce groupe demeurent une grave menace. Selon certaines informations, le 16 janvier 2012, un groupe de 50 à 70 membres de la SSLA est entré en contact avec les responsables militaires nationaux pour demander l'amnistie.

24. Deux chefs de guerre, Johnson Olonyi et Ayok Ogat, sont encore actifs dans l'État du Haut-Nil; ils auraient affronté les forces de la SPLA dans le comté de Manyo du 9 au 11 novembre 2011, faisant 19 blessés dans les rangs de la SPLA. Le 7 janvier 2012, 34 combattants associés aux deux chefs se sont rendus aux autorités du comté de Manyo.

25. Le 6 janvier, le Président Kiir a promulgué un décret rétablissant l'ancien chef de milice Peter Gadet à son poste dans la SPLA. Ses anciens partisans sont demeurés au centre d'intégration de Mapel dans le Bahr el-Ghazal occidental. Leur enregistrement aux fins de leur intégration dans les rangs de la SPLA s'est achevé le 15 février.

Conflits intercommunautaires

26. Après l'attaque lancée fin août par Murle à Pieri, dans le comté d'Uror, le processus de paix engagé entre les Lou Nuer et les Murle sous la direction du Conseil des églises du Soudan et les efforts de dissuasion militaire de la MINUSS ont permis à l'État de Jongleï de ne subir aucune attaque de représailles de septembre à novembre. Toutefois, le processus de paix a volé en éclats au début de décembre en raison du manque de volonté politique des parties concernées, qui ont refusé de faire les compromis nécessaires.

27. Le 5 décembre, une attaque a été lancée contre le village Dinka de Jalle, faisant 41 morts, dont 11 enfants et 7 femmes. Bien que l'identité des attaquants n'ait pas pu être confirmée, les habitants locaux ont accusé les Murle, ce qui a aggravé les tensions entre les communautés.

28. Deux autres attaques peu importantes, supposément lancées par les Murle, ont déclenché la préparation de représailles. Le 8 décembre, la MINUSS a reçu des informations selon lesquelles les jeunes Lou Nuer étaient en train de préparer un assaut de grande envergure pour se venger des attaques lancées par les Murle contre les communautés Lou Nuer en août 2011. Le 11 décembre, le Conseil des églises du Soudan a annoncé que les réunions prévues entre les Lou Nuer et les Murle dans le cadre du processus de paix avaient été de nouveau reportées jusqu'en janvier 2012. Le 13 décembre, une patrouille de police de la MINUSS a vu un important groupe de jeunes Lou Nuer armés se diriger vers le sud en direction du territoire des Murle. La mobilisation des Lou Nuer n'a cessé de s'intensifier durant les 10 jours suivants. La MINUSS a informé le Gouvernement de ces événements et l'a exhorté à

déployer des troupes supplémentaires pour assurer la protection des civils, mais le déploiement des troupes a été lent et difficile, les routes étant impraticables. Le 23 décembre, une patrouille aérienne de la MINUSS a repéré une colonne de quelque 2 000 jeunes Lou Nuer armés qui se déplaçait dans le territoire des Murle, pillant et mettant le feu aux villages qu'elle rencontrait sur son chemin. Les forces militaires de la MINUSS s'étaient déjà déployées dans les principales agglomérations de Likuangole, de Pibor et de Gumuruk où elles menaient une action dissuasive et assuraient l'alerte avancée, ce qui a permis aux civils de se mettre à l'abri. La moitié des forces d'infanterie de la Mission ont été déployées dans la zone.

29. Le 26 décembre, les attaquants, dont le nombre était passé de 3 000 à 5 000 jeunes, sont arrivés au nord de la position occupée par une unité militaire de la MINUSS dans le village Murle de Likuangole. Grâce à l'alerte avancée lancée par la MINUSS à des dizaines de milliers de civils et aux informations transmises par la Mission aux autorités locales et aux responsables locaux, pratiquement toute la population avait quitté Likuangole avant l'arrivée des attaquants. La MINUSS avait de nouveau renforcé ses positions avec des effectifs supplémentaires, qui formaient au total un bataillon. Trente et un civils vulnérables ont été évacués vers des lieux sûrs par la MINUSS.

30. Le 27 décembre, le groupe des Lou Nuer a attaqué Likuangole, incendiant presque tous les *tukuls*, les marchés et le bureau du Payam, et s'emparant d'un grand nombre de bestiaux. Le 30 décembre, une patrouille aérienne de la MINUSS a aperçu environ 6 000 à 8 000 jeunes Lou Nuer armés qui se dirigeaient vers le sud de Likuangole en direction de la ville de Pibor, incendiant des structures civiles sur leur passage. La majorité de la population de Pibor avait déjà fui la ville.

31. Le 31 décembre, une partie du groupe des Lou Nuer est arrivée à la périphérie sud de Pibor, mais a été arrêtée dans sa marche par les positions de défense de la SPLA et de la MINUSS. Le groupe a mis le feu à des *tukuls* et pillé le dispensaire de Médecins sans frontières de ce secteur, mais s'est gardé d'approcher les positions de la MINUSS et de la SPLA. Le 2 janvier 2012, les troupes de la SPLA ont tiré sur la colonne qui tentait une percée dans Pibor près de leur position. La MINUSS a envoyé ses véhicules blindés de transport de troupes aider la SPLA à repousser les attaquants, qui se sont immédiatement repliés sur l'autre berge de la rivière. Le même jour, la MINUSS a encore renforcé sa position militaire dans Pibor avec trois autres véhicules blindés de transport de troupes.

32. Le 4 janvier, les attaquants Lou Nuer avaient commencé à retourner en masse vers le nord avec de grands troupeaux de bétail. Le 13, la plupart étaient arrivés dans la ville Lou Nuer d'Akobo, et ils ont commencé à se disperser. Par la suite, les jeunes Murle ont lancé des attaques de représailles sur des installations des Lou Nuer et des Dinka, qu'ils accusaient d'avoir également pris part aux attaques de décembre et janvier. Selon certaines informations, les attaquants Murle auraient tué 55 personnes à Wek, Panyok et Warlei le 11 janvier, 12 à Weidang le 13 et 80 à Duk Padiet le 16. Le 7 février, un important groupe de jeunes Dinka ont attaqué Nyorok, au sud de Manyabol, dans le comté de Pibor. Selon les premières informations, 11 Murle auraient été tués et 17 blessés au cours de l'attaque. Fait particulièrement inquiétant, il a été rapporté que de nombreux attaquants portaient l'uniforme des services de police du Soudan du Sud ou de la SPLA.

33. Le 29 janvier, le Ministre de l'intérieur a informé la MINUSS qu'une attaque avait été lancée la veille dans le comté de Tonj East (État de Ouarab). Les attaquants venaient de l'État de l'Unité voisin et, selon les autorités de cet État, ils voulaient ainsi réagir au fait que le Gouvernement n'avait rien fait pour la restitution du bétail volé lors d'une attaque subie en septembre 2011. Selon les premières informations, de 74 à 78 personnes auraient péri au cours de cet affrontement.

34. Le 1^{er} février, une équipe de la MINUSS et trois représentants des autorités de l'État de l'Unité ont été déployés sur le terrain pour évaluer l'ampleur des violences intercommunautaires le long de la frontière entre les États de l'Unité et de Ouarab. Alors qu'elle se trouvait au bureau du commissaire du comté de Mayendit, l'équipe a été prise dans une fusillade et un membre de la Police des Nations Unies a été blessé. Le nombre de victimes confirmé par la MINUSS était de 15, mais le Ministre de l'information de l'État de l'Unité a publié le 3 février un communiqué de presse faisant état de 34 morts, pour la plupart des membres des forces de sécurité de la SPLA et des services de police du Soudan du Sud, et de 9 blessés. Le personnel de la SPLA et des services de police du Soudan du Sud affecté au bureau du commissaire aurait pris part à la fusillade; la MINUSS a demandé au Gouvernement d'enquêter sur ce sujet. Le 7 février, la MINUSS a rencontré une délégation de la SPLA et des services de police du Soudan du Sud, qui a indiqué qu'une enquête interne était en cours.

Désarmement des civils

35. Le désarmement des civils s'est poursuivi dans les États des Lacs, de l'Unité et de Ouarab. Le 23 novembre 2011, la MINUSS a remis à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration de Kuajok (État de Ouarab), Rumbek et Cueibet (État des Lacs) six conteneurs pour les armes qu'elle collecterait. Les opérations, qui étaient limitées au désarmement volontaire, ont été en général bien organisées et se sont déroulées dans le calme, mais seul un petit nombre d'armes ont été collectées.

36. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour éliminer les violences intercommunautaires dans l'État de Jongleï, le Gouvernement a annoncé qu'il comptait y lancer un programme de désarmement des civils en mars. Il a précisé qu'il entendait procéder d'abord au désarmement volontaire et, en dernière extrémité, au désarmement forcé. Les modalités sont en cours d'étude. La MINUSS a plaidé pour la mise en place d'un processus de paix global dans l'État de Jongleï, lequel devrait se dérouler par phases, la dernière devant être le désarmement volontaire de la population civile. La Mission s'emploiera, dans les limites de son mandat et de ses capacités, à atténuer les risques pour les civils non armés, mais elle ne fournira aucune assistance à la SPLA et aux services de police du Soudan du Sud pour le désarmement forcé des civils. Les chefs Murle et Lou Nuer ont demandé que soient d'abord mises en place des modalités crédibles en matière de sécurité et chaque communauté a demandé que l'autre soit désarmée la première.

Incidents aux frontières

37. Le 8 novembre 2011, la MINUSS a appris qu'un avion Antonov des Forces armées soudanaises avait bombardé deux localités dans l'État du Haut-Nil, près de la frontière nord, faisant 11 morts. Le 10 novembre, le personnel de l'ONU a assisté à une attaque similaire sur le camp de réfugiés de Yida, dans l'État de l'Unité.

Aucune perte n'a été signalée. Le 23 janvier 2012, le personnel de l'ONU a assisté à une autre attaque menée par un avion Antonov sur un site d'enregistrement des réfugiés de l'État du Haut-Nil, à environ 8 kilomètres de la frontière. Les missions de vérification de la MINUSS ont confirmé que ces attaques avaient bien eu lieu. Le 29 février, la MINUSS a appris des représentants du Gouvernement que la localité de Panakuuac, dans l'État de l'Unité, avait été bombardée vers midi. Elle a également vérifié que cette attaque s'était bien produite.

VI. Exécution du mandat de la Mission

Transition de la phase de démarrage à celle de la consolidation

38. La composante civile de la Mission compte 770 fonctionnaires recrutés sur le plan international (taux de vacance de postes : 26 %), 1 386 fonctionnaires recrutés sur le plan national (taux de vacance de postes : 31 %) et 232 Volontaires des Nations Unies (taux de vacance de postes : 54 %). La MINUSS a lancé de nombreuses campagnes de recrutement pour atteindre les effectifs autorisés. L'équipe dirigeante de la Mission est presque complète grâce à l'arrivée récente du Commandant adjoint de la Force, du Chef d'état major civil et du Représentant spécial adjoint aux affaires politiques.

39. Au 2 mars 2012, la composante militaire comptait 5 028 militaires par rapport aux effectifs autorisés de 7 000, dont 3 244 soldats d'infanterie, 1 544 facilitateurs, 240 officiers d'état-major et officiers de liaison militaire. Les contingents résiduels de la MINUS seront remplacés au plus tard en août 2012 par des bataillons d'infanterie de Mongolie, du Népal et du Rwanda, et par des compagnies additionnelles d'ingénieurs-conseils du Japon et de la République de Corée. La Mission espère atteindre l'effectif autorisé de 7 000 militaires début 2012. Au 5 mars, les effectifs de la composante de police s'élevaient à 462 conseillers pour les questions de police venant de 32 pays, par rapport aux 900 conseillers autorisés. De nouvelles augmentations des forces de police des Nations Unies pourront avoir lieu en fonction de la capacité d'absorption de la Mission, laquelle dépend de la construction des bases pour l'appui aux comtés et autres infrastructures nécessaires. Le recrutement du personnel de police au niveau des administrateurs est en cours.

40. Fidèle à sa structure décentralisée, la Mission s'emploie à construire et équiper les bases d'appui aux comtés en intégrant les effectifs et les biens. Dix-neuf des 35 bases prévues sont en phase de démarrage. Ces bases, qui partageront les locaux des services administratifs des comtés, permettront aux diverses entités des Nations Unies de coopérer étroitement avec les autorités et la population locales. Le déploiement de la majorité des effectifs de la Mission aux niveaux des États et des comtés – quelques effectifs étant répartis au sein des structures gouvernementales, comme l'ont demandé les autorités – permettra de renforcer les capacités et d'étendre l'autorité de l'État.

Composante militaire

41. Quatre bataillons d'infanterie sont déployés au Soudan du Sud dans trois zones de responsabilité, sur lesquels se greffe un bataillon de réserve de la Force. La Mission utilise 15 bases opérationnelles de compagnie assurant une présence permanente dans tous les États, à l'exception de l'État de Ouarab. L'état-major des bataillons, les ingénieurs, les hôpitaux de niveau II et les hélicoptères se trouvent à

Wau, Malakal et Djouba. Outre ses activités permanentes de protection dans toutes les bases opérationnelles de compagnie, la Force a continué d'accomplir un certain nombre de tâches – patrouilles, déploiement avancé pour l'effet dissuasif de sa présence, protection des civils, protection des convois humanitaires et évaluation et reconnaissance.

42. Des incidents sur le plan de la sécurité à l'échelle de tout le pays, en particulier dans l'État de Jongleï, ont forcé les effectifs de la composante militaire de la Mission à mener leurs opérations à un rythme encore plus rapide que lors du premier trimestre. Rien que dans l'État de Jongleï, les opérations ont nécessité 242 vols en hélicoptère entre le 11 décembre 2011 et le 17 janvier 2012. Plus de la moitié des effectifs d'infanterie déjà en place ont été déployés dans l'État de Jongleï pour faire face à la crise, tandis que ce qui restait des forces demeurait opérationnel dans le reste de la zone de la Mission. La nécessité de maintenir des troupes dans l'État de Jongleï pendant une longue période a augmenté la charge imposée aux effectifs militaires et aux ressources logistiques déjà mis à rude épreuve.

43. La MINUSS a entamé des préparatifs en vue d'un renouvellement à grande échelle des contingents, y compris l'insertion de nouveaux contingents forts de 2 700 hommes du Cambodge, de Mongolie, du Népal et du Rwanda, la rotation de 1 800 soldats indiens et le rapatriement graduel d'environ 1 200 soldats au Bangladesh, tout en veillant à ce que leur remplacement soit en place. Les pays fournisseurs de contingents sont priés de prolonger le séjour de leurs contingents en place au cas où des délais se produiraient dans le déploiement des nouveaux contingents afin de maintenir des niveaux suffisants de troupes.

44. Depuis décembre 2011, le Secrétariat a demandé aux pays fournisseurs de contingents de pallier le manque de six hélicoptères militaires de transport, et espère que la demande sera rapidement satisfaite.

Composante police

45. La Police des Nations Unies est en poste dans les 10 capitales d'État et dans 23 comtés. Les opérations de police se sont concentrées sur le renforcement des capacités des services de police du Soudan du Sud, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au moyen du partage des locaux à tous les niveaux et du transfert des compétences et des connaissances. Le 12 janvier 2012, les dirigeants des services de police nationaux ont approuvé un plan conjoint de partage des locaux.

46. La Police des Nations Unies a continué d'appuyer la mise au point et la mise en œuvre de programmes de formation des services de police du Soudan du Sud et a organisé 96 cours de formation en cours d'emploi à l'intention de 3 440 membres des services de police. Un plan de formation stratégique 2012-2015, aligné sur les programmes de formation, a été élaboré et approuvé par l'équipe dirigeante des services de police le 18 janvier 2012.

47. La Police des Nations Unies et le PNUD ont prêté leur appui à un programme de sélection et d'enregistrement de tout le personnel des services de police nationaux et des services pénitentiaires dans les 10 États. Cette démarche était indispensable pour actualiser le système de paie, favoriser la transparence et la responsabilisation et professionnaliser les services. L'enregistrement devrait s'achever en mars 2012, après quoi il est probable que les membres du service de

protection de la faune et de la flore du Soudan du Sud feront l'objet d'un exercice semblable de sélection et d'enregistrement. Le PNUD a achevé la construction de 54 gendarmeries et postes de police dans les 10 États du Soudan du Sud.

Protection des civils

48. Les attaques contre des civils, en particulier des femmes et des enfants, tout particulièrement dans l'État de Jongleï, ont été au centre des préoccupations pendant la plus grande partie de la période considérée.

49. La MINUSS s'est principalement employée à optimiser la circulation des informations, à prêter ses bons offices et à convaincre le Gouvernement à déployer des forces de sécurité additionnelles pour la protection des civils. Dans l'État de Jongleï, la Mission est parvenue à donner rapidement l'alerte grâce à sa présence sur le terrain, à la surveillance aérienne, au déploiement de forces militaires et aux réseaux d'information locaux et a ainsi pu informer le Gouvernement des attaques imminentes plus d'une semaine avant que ne soit lancée l'attaque des Lou Nuer.

50. Avant que les attaques ne soient lancées dans l'État de Jongleï fin décembre 2011, la MINUSS avait réaffirmé la nécessité d'agir de manière décisive pour protéger la population civile lors de contacts réguliers avec des officiers d'état-major et des agents du Gouvernement. Elle avait aussi collaboré étroitement avec les dirigeants des communautés Lou Nuer et Murle pour faire progresser le processus de paix et de réconciliation dans le but de prévenir d'autres attaques.

51. Le 14 décembre, tenant compte de son obligation d'agir avec la diligence voulue, la MINUSS avait fourni un appui logistique au déploiement de forces de la SPLA dans l'État de Jongleï. Le Gouvernement avait également prêté son appui à la Mission en mettant ses propres hélicoptères à son service pour le transport par voie aérienne de matériels militaires dangereux dans l'État de Jongleï.

52. Depuis la mi-décembre, les dirigeants de la MINUSS n'ont cessé d'exhorter le Gouvernement à déployer des forces dans l'État de Jongleï et à engager le dialogue avec les Lou Nuer. Sur ce dernier point, le Vice-Président, lui, s'est démené, mais sans succès. Les 19 et 23 décembre, les dirigeants de la MINUSS ont rencontré de hauts fonctionnaires du Gouvernement et martelé qu'il fallait agir de toute urgence. Le 25 décembre, ils sont passés à la vitesse supérieure et se sont adressés simultanément au Gouverneur adjoint de l'État par intérim, aux parlementaires, aux chefs locaux et aux dirigeants des associations de jeunes aussi bien Murle que Lou Nuer pour tenter de désamorcer les tensions. Du 27 au 31 décembre, la MINUSS a aidé le Vice-Président, par un appui logistique, à se rendre dans les comtés de Likuangole et de Pibor pour essayer de convaincre les Lou Nuer de se retirer.

53. La MINUSS a commencé à renforcer ses opérations militaires dans l'État de Jongleï le 11 décembre par le déploiement prolongé d'une section à Likuangole et Gumuruk. Le 13 décembre, la MINUSS a déployé des forces additionnelles à Bor, Gumuruk, Likuangole et Walgak (État de Jongleï), puis d'autres à Pibor les 16 et 22 décembre. Au plus fort de l'attaque des Lou Nuer, la MINUSS avait engagé huit compagnies dans l'État de Jongleï, soit plus de la moitié du total de ses unités de combat déployables, ne laissant que le strict nécessaire pour faire face aux besoins et aux menaces dans les neuf autres États du Soudan du Sud et à l'ensemble des besoins de la Mission en matière de protection. La MINUSS a maintenu depuis une force comparable dans l'État de Jongleï pour prévenir d'autres attaques. Elle a

évacué 180 civils blessés et 18 membres du personnel humanitaire. Plus de 3 500 civils ont cherché refuge dans les camps militaires de la Mission.

54. À la suite de l'attaque perpétrée le 28 janvier 2012 dans le comté de Tonj East (État de Ouarab), la MINUSS a dépêché une équipe dans la zone touchée pour évaluer la situation. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, avec l'appui de la Mission, a facilité l'évacuation et fourni une assistance médicale pour les blessés. Le 1^{er} février, une mission composée de représentants de la MINUSS et de représentants du Gouvernement du Soudan du Sud, menée par les Ministres adjoints de l'intérieur et des affaires étrangères, s'est rendue dans l'État de Ouarab en vue de trouver des moyens d'assurer la protection de la population, d'empêcher les attaques de représailles et de renforcer la capacité des services de police du Soudan du Sud et leur coordination avec d'autres forces de sécurité.

55. Le Gouvernement a pris des mesures pour s'acquitter de sa responsabilité en matière de sécurité et de protection de la population civile. Outre les efforts déployés par ses hauts fonctionnaires afin de faciliter la réconciliation intercommunautaire, le Gouvernement a déployé dans les sites stratégiques de l'État de Jongleï quelque 1 000 soldats de la SPLA et plus de 500 policiers des services de police nationaux. Un total d'environ 12 000 membres des forces de police et militaires maintiennent aujourd'hui une présence dans tout l'État. Le 3 janvier, des soldats de la SPLA ont eu recours à la force pour empêcher des groupes de jeunes Lou Nuer d'entrer dans la ville de Pibor, au prix de pertes humaines. La SPLA et les policiers des services de police nationaux continuent de se heurter à des difficultés logistiques en essayant de maintenir leurs forces sur le terrain.

Protection de l'enfance

56. Pendant la période considérée, 135 enfants associés à des milices rebelles et à la SPLA ont fait l'objet de vérifications et ont été enregistrés dans les États de l'Unité, du Bahr el-Ghazal occidental et du Haut-Nil; 91 ont été relâchés et ont retrouvé leur famille. Plus de 2 000 enfants séparés de leur famille, dont la majorité sont des réfugiés du Kordofan méridional se trouvant dans le camp de Yida, ont été identifiés et enregistrés. Ce sont des progrès non négligeables, mais il y a eu également des échecs, y compris un nombre important, non confirmé, d'enlèvements d'enfants, qui auraient eu lieu lors du conflit dans l'État de Jongleï.

57. La MINUSS et l'UNICEF ont aidé le Gouvernement à mettre au point un plan d'action pour la libération des enfants associés à la SPLA. L'équipe spéciale de surveillance et d'information du Soudan du Sud aidera à le mettre en œuvre.

Violence sexuelle

58. Le pays n'ayant pas les moyens d'évaluer et de constater les cas de violence sexuelle et certaines pratiques culturelles venant décourager la dénonciation de ces crimes, peu de cas ont été confirmés pendant la période considérée. En l'absence de services d'orientation en matière de violence sexuelle dans l'État de Jongleï, la cellule spécialisée en la matière du Groupe chargé des activités de protection au Soudan du Sud a prêté assistance aux victimes à la suite des attaques de décembre 2011 et janvier 2012. En se donnant les moyens de mettre en place des mécanismes de suivi, d'analyse et de constatations des actes de violence sexuelle liés aux conflits, la Mission pourra rendre compte plus systématiquement de ces crimes,

conformément aux résolutions 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité.

État de droit

59. Le manque de compétence et l'insuffisance des ressources humaines et matérielles dans les institutions judiciaires et pénitentiaires, en particulier hors des grandes villes, demeure une difficulté de taille. La MINUSS discute actuellement avec le Gouvernement de l'appui qu'elle pourrait lui apporter dans les domaines relevant de son mandat, et avec l'Armée populaire de libération du Soudan de la mise en place d'un appareil judiciaire militaire complémentaire à la justice de droit commun.

60. La Mission s'emploie, comme précédemment, à aider le Gouvernement sud-soudanais à mettre fin aux détentions prolongées ou arbitraires dans le pays. En novembre 2011, elle a créé un groupe d'acteurs clefs de l'ONU chargé des cas de détention prolongée ou arbitraire composé de membres de la MINUSS et de l'équipe de pays des Nations Unies. À l'issue d'une évaluation technique réalisée en décembre 2011, elle a mis au point une méthodologie pour dresser la carte de la population carcérale (prisons et postes de police). En partenariat avec le PNUD, elle a également continué de mettre en œuvre le projet d'élaboration d'indicateurs de l'état de droit, qui devrait permettre d'évaluer l'efficacité des institutions policières, judiciaires et pénitentiaires et d'établir un point de référence aux fins de l'évaluation des futures interventions. Pour aider les pays à se donner les compétences nécessaires pour asseoir l'état de droit, la MINUSS a, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, organisé une visite d'étude et de formation au Ghana à l'intention de 15 instructeurs en milieu pénitentiaire et fourni une assistance technique à la mise au point d'une politique de formation en faveur des services pénitentiaires. Le PNUD a organisé, en collaboration avec le Ministère de la justice de l'État d'Équatoria central et la Mission, du 6 au 8 décembre 2011, une formation de trois jours à l'intention d'acteurs de la justice pénale, le but étant de sensibiliser à leur mission et responsabilités dans l'administration d'un système de justice pénale 50 participants issus du Ministère de la justice, du monde judiciaire, des services de police, de l'administration pénitentiaire et de la société civile. Le PNUD a également dispensé une formation à l'intention des chefs traditionnels de huit États, en vue d'aider le Gouvernement à rapprocher les systèmes judiciaires officiel et traditionnel.

Droits de l'homme

61. Essentiellement faute de moyens, le Soudan du Sud est loin de pouvoir signer et ratifier les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme. La MINUSS offre au Ministère de la justice et à l'Assemblée législative nationale une formation et des conseils techniques au titre du programme national en faveur de l'adhésion aux traités relatifs aux droits de l'homme. À la suite de la campagne de sensibilisation menée par la Mission, le Ministère de la justice élabore une loi portant procédure de ratification et d'application des traités internationaux.

62. Le Gouvernement a toujours beaucoup de mal à garantir le respect des droits de l'homme, surtout face à l'intensification du conflit intercommunautaire. Dès après les attaques perpétrées en décembre 2011 par de jeunes Lou Nuer contre les Murle dans l'État de Jonglei, la MINUSS a dépêché sur place une équipe d'enquête

sur les violations des droits de l'homme épaulée par deux experts du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Il ressort des enquêtes, qui ont nécessité notamment 20 visites de transport sur les lieux jusqu'à début février, que le bilan des mois de décembre et janvier s'élèverait à des centaines de morts. À la fin du mois de février, l'enquête gouvernementale annoncée n'avait pas encore commencé.

63. Malgré l'évolution globalement positive sur les plans de la vie politique et de l'ouverture et la relative liberté de la presse pendant la période considérée, on a relevé un certain nombre d'incidents. La Mission a enregistré 16 cas d'atteintes aux droits et libertés politiques et six cas d'arrestation et de détention arbitraires attentatoires à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Ainsi, interpellés par des agents de la sécurité de l'État le 1^{er} novembre 2011, deux journalistes du quotidien *The Destiny* ont été emprisonnés pendant 18 jours, sans être inculpés, avant d'être libérés le 18 novembre; le journal reste cependant fermé, par décision de la sécurité d'État.

64. La Mission a aidé à mettre l'ordre législatif national et les cadres constitutionnels des États en conformité avec les normes internationales des droits de l'homme, et notamment à opérer des réformes juridiques concernant les violences sexuelles sur la personne de femmes et les mariages précoces. Dans le même temps, la formation en la matière des législateurs des États de l'Unité et de Bahr el Ghazal septentrional, ainsi que des membres de l'Assemblée législative nationale, a débuté en février 2012.

65. La Mission a aidé à renforcer les compétences de la Commission nationale des droits de l'homme en lui fournissant des conseils techniques, y compris en mettant à sa disposition un consultant dans le domaine des droits de l'homme; celle-ci a ainsi pu élaborer des règles de procédure de dépôt de plaintes et d'enquête, et mettre au point un plan stratégique.

Désarmement, démobilisation et réintégration, et réforme du secteur de la sécurité

66. L'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) devrait débuter en avril 2012 par un projet pilote en faveur de 3 000 à 4 500 combattants au cours de l'année 2012. Cette phase pilote essentielle sera l'occasion de déterminer si le programme de DDR peut permettre de traiter, en six à huit ans, les dossiers des quelque 150 000 membres des services de sécurité à prendre en charge. Le premier groupe sera composé de 1 500 participants issus de l'Armée populaire de libération du Soudan, des services de police et des services de protection de la faune et de la flore, des services policiers et pénitentiaires et du corps des pompiers. Le Ministère de la défense a déjà commencé à sélectionner les candidats de ce premier groupe.

67. Les travaux de construction des trois installations de transition nécessaires à la mise en œuvre du projet pilote, à Mapel (Bahr el Ghazal occidental), Torit (Équatoria oriental) et Pariak (Jongleï), ont débuté. Chacune de ces installations accueillera 500 ex-combattants, le but étant de leur y offrir une formation aux compétences de base et d'un suivi psychologique intensifs pendant trois mois, avant qu'ils retournent à la vie civile. La Mission a aidé la Commission nationale de DDR, le Ministère de l'éducation et l'UNESCO à mettre au point le programme de formation.

68. La MINUSS et le PNUD ont aidé la Commission nationale de DDR à élaborer le cadre stratégique et opérationnel du DDR, et collaborent avec le Gouvernement à parachever le plan opérationnel et à déterminer le concours attendu des donateurs internationaux et de la Mission.

69. Dans l'intervalle, la MINUSS aide le Ministère de la sécurité nationale à renforcer les compétences du Conseil national de sécurité et de son secrétariat exécutif et à mettre sur pied un dispositif national de sécurité. La Mission apportera un appui stratégique au Bureau du Soudan du Sud pour la sécurité locale et le contrôle des armes légères et au Ministère de l'intérieur, avec lesquelles elle travaillera en étroite collaboration.

Lutte antimines

70. Pendant la période considérée, le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies a procédé au déminage de 1 262 616 mètres carrés de terrain dans 25 localités, à la neutralisation de 193 mines antipersonnel et antichar, de 18 114 munitions d'armes légères et de 709 engins non explosés, et au levé et au déminage de 347 kilomètres de routes. Informé de la pose de nouvelles mines par des groupes rebelles dans les États de l'Unité et du Haut-Nil, le Centre de coordination a dépêché sur place une équipe chargée d'effectuer des levés et de conduire des opérations de déminage. Il a également mené une campagne de sensibilisation aux dangers des mines à l'intention de 23 086 civils et dispensé une formation à la protection contre les mines terrestres à 122 agents de l'ONU.

71. Le 11 novembre 2011, le Soudan du Sud a adhéré à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Le Centre de coordination a aidé le Gouvernement à établir le rapport national sur le respect de la Convention.

Plan d'appui aux initiatives de consolidation de la paix

72. En consultation avec le Gouvernement et les partenaires intéressés, la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies élaborent un plan d'appui du système des Nations Unies aux initiatives de consolidation de la paix au Soudan du Sud, conformément au paragraphe 18 de la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité. Le Gouvernement a demandé à l'ONU de s'inspirer de la Constitution provisoire du pays et du Plan de développement du Soudan du Sud dans cette entreprise. Le Soudan du Sud faisant partie des pays participant au projet pilote de « nouveau pacte » pour une mobilisation internationale en faveur des États fragiles, le Gouvernement a également prié l'ONU d'articuler son action autour des cinq objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État arrêtés lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan à la fin de 2011. Des consultations ont été engagées avec l'ensemble des parties prenantes, comme prévu au paragraphe 18 de la résolution 1996 (2011).

73. En vue de la réalisation de l'ensemble des tâches visées au paragraphe 18 de la résolution 1996 (2011), le plan d'appui prévoira une bonne centaine d'activités, que la MINUSS, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires intéressés s'attacheront à exécuter au cours de la période de mise en œuvre. L'ONU accordera un soutien prioritaire à la réalisation de 15 d'entre elles, qui viendront concourir à l'exécution de certaines grandes priorités du Gouvernement essentielles à la consolidation de la paix au cours des deux prochaines années. Le plan d'appui sera mis en œuvre grâce aux dispositifs de planification de l'ONU, notamment le plan-

cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les fonds nécessaires devant être mobilisés par le biais de mécanismes de financement commun, dont le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et le Fonds de relèvement pour le Soudan du Sud.

VII. Situation humanitaire, relèvement et retour des populations déplacées

Évolution de la situation humanitaire

74. La situation humanitaire s'est dégradée pendant la période considérée, du fait de l'insécurité grandissante, du nombre élevé de personnes déplacées et de la persistance de l'insécurité alimentaire. Les violences intercommunautaires qui ont éclaté récemment dans l'État de Jongleï ont fait 140 000 déplacés et causé la destruction de biens, la perte de bétail et de moyens de subsistance, et séparé quelque 150 enfants de leur famille. La Mission a immédiatement ouvert un centre de coordination à Pibor et lancé une opération d'urgence d'envergure.

75. Des partenaires humanitaires ont apporté une aide d'urgence à 100 000 réfugiés des États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, ainsi qu'à la plupart des 110 000 personnes qui ont fui la région d'Abyei en mai 2011. L'intensification de la violence a mis à rude épreuve les capacités d'intervention d'urgence dans ces zones. En janvier 2012, 30 opérations d'urgence étaient en cours dans le pays.

76. La montée de la violence a également exacerbé le problème de la sécurité alimentaire. À l'heure actuelle, près de 3 millions de personnes se trouvent en état d'insécurité alimentaire modérée ou grave. La situation devrait continuer à se dégrader en 2012, en raison des mauvaises récoltes d'octobre et novembre 2011, des prix élevés de la nourriture et du carburant et de l'accroissement du nombre de déplacés. D'après des évaluations récentes, le déficit céréalier doublera par rapport à l'année dernière, pour s'établir à 470 000 tonnes métriques, et près de 3 millions de personnes auront sans doute besoin d'une aide alimentaire d'urgence en 2012.

77. Le mauvais état de l'infrastructure de transport et les conséquences de fortes pluies ont largement entravé l'accès à de nombreuses localités par voie de terre et nécessité des opérations aériennes coûteuses, en particulier dans les États de Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité. La pose de nouvelles mines le long des axes de transport dans l'État de l'Unité et certaines parties de l'État de Jongleï a également restreint l'accès à ces zones. Les partenaires humanitaires ont signalé 15 incidents d'entrave à leurs activités par des militaires et d'autres agents de l'État depuis novembre 2011.

Relèvement et développement

78. L'équipe de pays des Nations Unies a continué d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le Plan de développement du Soudan du Sud. Le Gouvernement élabore son cadre de dépenses à moyen terme, qui déterminera le montant des crédits budgétaires et sera assorti de plans sectoriels détaillés. À la fin de 2011, l'équipe de pays a achevé de mettre au point le premier plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour le Soudan du Sud, qui définit comment elle concourra à la mise en œuvre du Plan de développement, tout en mettant l'accent sur le renforcement des fonctions essentielles de gouvernance, la mise en

place de systèmes de prestation de services, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'élimination des conflits intercommunautaires.

79. Le Gouvernement a poursuivi son dialogue avec les partenaires internationaux, en participant activement aux travaux du Groupe G-7+ dans le cadre du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, et a accepté de participer au projet pilote de « nouveau pacte ». Une nouvelle initiative de développement du Soudan du Sud appuyée par l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le PNUD est censée permettre de hiérarchiser les principaux programmes du Plan de développement du Soudan du Sud qui portent sur le renforcement des capacités et des infrastructures et d'en chiffrer le coût.

80. L'équipe de pays des Nations Unies continue d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie de renforcement des capacités à moyen terme. Par l'intermédiaire de l'initiative régionale de renforcement des capacités lancée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et avec l'appui du PNUD, les Gouvernements du Kenya, de l'Ouganda et de l'Éthiopie ont affecté, dans tout le Soudan du Sud, 138 agents d'appui à la fonction publique appelés à travailler au sein de structures publiques au niveau du pays et des États. Le PNUD a également déployé plus d'une centaine de Volontaires des Nations Unies expérimentés au niveau des États, dans le cadre de l'initiative de déploiement rapide des capacités. Des négociations sont en cours avec le Gouvernement et l'Union africaine concernant l'élargissement du modèle proposé par l'IGAD à des fonctionnaires issus de l'ensemble du continent.

Retour des populations déplacées et réintégration

81. Le retour massif de déplacés – environ 500 000 personnes entre septembre 2011 et février 2012 – a continué de peser sur la fragile infrastructure sociale du pays, en particulier dans les États de l'Unité, du Bahr el Ghazal septentrional et d'Équatoria central. Les gens se sont amassés, comme précédemment, dans les zones frontalières, notamment à Renk, où jusqu'à 12 000 personnes attendent toujours dans des postes de secours d'être réinstallées ou de bénéficier des mesures de distribution permanente des terres. On estime que 80 % des rapatriés récents, dont la majorité se sont installés dans des zones rurales isolées, sont privés de tout moyen de subsistance. Du fait de ces rapatriements auxquels s'ajoutent les plus de 350 000 personnes déplacées recensées en 2011, on peut en déduire que le pays connaît actuellement l'un des plus grands mouvements de population du continent. Le 12 février, les Gouvernements sud-soudanais et soudanais ont signé un mémorandum d'accord dans lequel ils ont réaffirmé leur volonté de faciliter le retour organisé et en toute sécurité des déplacés jusqu'au 8 avril, date à laquelle expire la période de transition pendant laquelle ceux de leurs citoyens qui résident sur le territoire de l'autre doivent soit se conformer aux lois existantes en matière d'immigration soit être rapatriés. L'expiration de la période de transition pourrait entraîner un flux supplémentaire de quelque 500 000 personnes réintégrant le Soudan du Sud au cours des prochains mois.

VIII. Questions transversales

Conduite de l'examen des moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit

82. La MINUSS a fait des progrès en matière de promotion des achats locaux et des partenariats civils en aidant les États Membres à déployer leurs moyens civils. Elle a commencé par recenser les prestataires existants dans les domaines de services d'entretien et d'appui aux camps, de façon à obtenir des services sur place et à promouvoir l'esprit d'entreprise local. Elle s'est également employée à consolider les moyens nationaux grâce à son programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, qui pourvoit à l'encadrement, au mentorat et à la formation professionnelle des agents nouvellement recrutés et des fournisseurs indépendants. En juillet 2012, 200 participants avaient bénéficié du programme. Afin de renforcer les moyens dont elle dispose en matière d'état de droit, la MINUSS a tenu des discussions avec les États Membres aux fins de détachement de spécialistes nationaux de la réforme de la justice militaire.

Information

83. Au cours de la crise de Jongleï, Radio Miraya a multiplié ses émissions spéciales, l'idée étant de favoriser les débats de tables rondes entre dirigeants et jeunes Lou Nuer et Murle. La Mission a également effectué un reportage vidéo au lendemain de l'attaque contre Pibor et concouru à la distribution de l'aide alimentaire, à l'organisation du déploiement des contingents de la Mission et des visites de hauts fonctionnaires dans la zone. Elle a ouvert en outre de nouvelles antennes de la radio d'État et de Radio Miraya à Torit (Équatoria orientale), Kuajok (État de Ouarab) et Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional).

Déontologie et discipline

84. La MINUSS a assuré une formation complète afin de mieux sensibiliser son personnel et les populations locales aux normes de conduite de l'ONU. Elle a procédé à une évaluation des risques et à une analyse des tendances et organisé des activités de sensibilisation et de proximité dans les 10 États, à l'intention des groupes vulnérables.

Problématique hommes-femmes

85. ONU-Femmes a élaboré des matériaux didactiques consacrés à la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes. La formation des hauts responsables du Gouvernement a commencé en décembre 2011.

86. La MINUSS a également organisé le 27 novembre 2011, en coopération avec le National Democratic Institute et le Sudanese Network for Democratic Elections un atelier consacré à la participation des femmes à l'élaboration de la constitution. ONU-Femmes a rédigé un manuel de programme de formation des formateurs aux droits de la femme dans la Constitution de transition. Dans l'État de Jongleï, la MINUSS et ONU-Femmes ont appuyé la participation des femmes au processus de paix en relançant le dialogue local et en organisant un programme de formation de formateurs consacré au rôle des femmes dans la médiation. Trois femmes ont participé aux dialogues du Conseil des Églises du Soudan en faveur de la paix.

VIH/sida

87. La Journée mondiale du sida a été l'occasion d'une campagne de sensibilisation faite de chansons, de témoignages, de rencontres sportives et de défilés à l'intention de près de 9 000 civils sud-soudanais dans six États. Les agents du changement de la MINUSS ont organisé des activités de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 906 personnes (564 hommes et 342 femmes) dans tout le pays : 5 011 hommes et 4 253 femmes de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) et des habitants de quatre États ont pu bénéficier de services de consultation et de dépistage confidentiels. De plus, la Mission a décerné des diplômes à 35 pairs éducateurs chargés de la lutte contre le VIH/sida.

Sécurité du personnel

88. La violence engendrée par la criminalité a augmenté, notamment à l'encontre de travailleurs de pays voisins et en particulier à Djouba. On a signalé plusieurs incidents contre des travailleurs d'organismes internationaux à Djouba, notamment une attaque de la SPLA, contre une fonctionnaire des Nations Unies, le 13 novembre 2011. Deux jours plus tôt, la saisie d'un hélicoptère de l'ONU en Équatoria oriental avait déjà suscité une vive inquiétude. À la suite de l'action de mobilisation du Ministère de l'intérieur, les services de police sud-soudanais ont renforcé leur présence dans la ville. Le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU a également entrepris de transformer ses mécanismes de prévention des incidents. La MINUSS coopère en outre avec le Ministère de l'intérieur et les services de police pour créer une force en attente qui assurera la protection des fonctionnaires de l'ONU et autres représentants d'organismes internationaux à Djouba.

89. Le 29 août 2011, un membre de la MINUSS recruté sur le plan national a été détenu, au motif qu'il était un officier d'active de la SPLA, jouait un rôle politique en sa qualité de Secrétaire général d'un parti et avait formulé des critiques à l'encontre du Gouvernement dans les médias internationaux. Malgré l'intervention de la MINUSS pour obtenir sa libération et les assurances du Gouvernement quant à sa volonté d'appliquer de bonne foi l'accord sur le statut des forces, cet agent continue d'être détenu par la SPLA qui, le 1^{er} février, a informé la Mission par écrit que les agissements de l'intéressé étaient contraires à la loi de 2008 interdisant toutes activités politiques aux membres des forces armées, sous peine de poursuites devant un tribunal militaire. La MINUSS continuera de suivre l'affaire.

Questions financières

90. Par sa résolution 66/243 du 24 décembre 2011, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 722 129 600 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

91. Les pays fournisseurs de contingents ont été remboursés pour la période allant jusqu'au 31 août 2011 et ont reçu la première tranche du montant supplémentaire approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289.

IX. Observations et recommandations

92. Les problèmes auxquels le peuple sud-soudanais fait face au moment de la création d'un nouvel État sont bien connus. Il faut saluer le Gouvernement pour les progrès qu'il a accomplis à ce jour, notamment s'agissant de la création d'un cadre législatif national, et pour sa politique de transparence et d'ouverture. Mais au vu des événements qui se sont produits pendant la période considérée, il aura plus de mal à distribuer les dividendes de la paix, à satisfaire les besoins immédiats en matière de sécurité et de protection des personnes et à mettre en place les institutions nécessaires pour instaurer la sécurité, encourager le développement et protéger durablement les droits de l'homme.

93. Le Gouvernement doit entreprendre d'urgence de briser le cercle infernal de la violence intercommunautaire qui a fait un nombre inacceptable de victimes parmi la population civile et risque de saper l'autorité de l'État. Il est impératif que le Gouvernement prenne véritablement les choses en main et lance un processus de paix global dans l'État de Jongleï, ainsi que dans le triangle instable des États de Ouarab, de l'Unité et des Lacs. Il doit dans le même temps s'attaquer aux causes profondes des conflits intercommunautaires.

94. La protection de la population grâce aux déploiements militaires n'est qu'une mesure provisoire. Il faut de toute urgence trouver des solutions durables, en donnant aux institutions de l'État les moyens de fournir des services et de protéger la population. Les organismes des Nations Unies continueront de jouer leur rôle, bien que leurs ressources soient limitées, comme la crise de Jongleï l'a démontré. Malgré l'alerte rapide communiquée par la MINUSS au Gouvernement, la lenteur avec laquelle celui-ci a réagi face à la crise dans l'État de Jongleï montre clairement qu'il doit non seulement se hâter de renforcer ses capacités pour assurer la sécurité à long terme des populations vulnérables dans le pays mais aussi assumer ses responsabilités en matière de réconciliation nationale et de protection des citoyens. Je prie instamment le Gouvernement de mener de toute urgence une enquête dans le domaine des droits de l'homme sur les sévices commis dans l'État de Jongleï et de traduire leurs auteurs en justice, afin de briser le cycle des représailles.

95. Les discours de haine qui ont ponctué les violences intercommunautaires dans l'État de Jongleï menacent d'inciter à des violences ethniques systématiques. Ces discours, que l'ONU condamne dans les termes les plus vifs, sont contraires tant au droit interne au Soudan du Sud qu'au droit international. J'exhorte les chefs communautaires à tous les niveaux de l'État de Jongleï, ainsi qu'à l'échelon national, à lancer un appel pour faire cesser ce discours, que je déplore. Je demande également au Gouvernement d'appliquer la loi dans toute sa rigueur à l'encontre de quiconque incite à de telles violences. Les États Membres concernés doivent également enquêter sur les membres de la diaspora qui véhiculent ce discours de la haine.

96. La majeure partie du pays n'étant accessible que par voie aérienne, les hélicoptères sont indispensables pour permettre à la Mission de mener des patrouilles de reconnaissance, de surveillance, de dissuasion et de déploiement rapide, dans les zones inaccessibles par la route, la population la plus vulnérable étant celle qui est aussi la moins accessible. Je demande aux États Membres de mettre à la disposition de la MINUSS les hélicoptères militaires polyvalents qui lui font cruellement défaut afin de lui permettre de gagner en mobilité et d'accéder plus

facilement aux populations vulnérables. Le Secrétariat et la MINUSS envisageront parallèlement d'autres mesures à cette fin.

97. L'ampleur de la crise humanitaire dans le pays dépasse de loin les moyens actuels des organismes humanitaires. Pour prévenir une crise majeure, il faut de toute urgence organiser une opération massive, bien coordonnée, encadrée par les autorités, mise en œuvre par les organismes de première ligne et financée généreusement par les partenaires donateurs.

98. La perte de plus de 90 % de ses recettes pétrolières met le Gouvernement face à des défis sans précédent, à savoir mettre fin à la crise humanitaire et à l'insécurité et mener à bien le programme de réformes, en particulier dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité, de l'état de droit et de la lutte contre la corruption. En outre, l'existence de deux taux de change parallèles favorise la spéculation sur les marchés financiers, risquant de priver l'État de recettes non négligeables.

99. La nécessité urgente pour le Gouvernement de gérer ces crises multiples ne signifie pas pour autant qu'il doive détourner entièrement son attention d'autres priorités importantes, d'autant qu'il a déjà accompli d'importants progrès dans ces domaines, notamment en ce qui concerne la concrétisation dans la durée des engagements pris en matière de lutte contre la corruption. C'est à la façon dont le Gouvernement gèrera la prochaine révision constitutionnelle et à son aptitude à susciter l'adhésion générale à cette entreprise que l'on mesurera sa capacité d'asseoir sa légitimité. La création d'institutions de gouvernance fondées sur des principes d'ouverture politique et de transparence est une priorité fondamentale.

100. Je suis profondément préoccupé par la dégradation des relations entre le Soudan du Sud et le Soudan. Il incombe aux Gouvernements des deux pays de faire taire les tambours de la guerre, qui se font de plus en plus bruyants, ces derniers temps. J'estime encourageante la volonté qu'ils ont affichée publiquement de rester à la table des négociations. Ils doivent désormais sincèrement joindre le geste à la parole et parvenir à un accord global qui soit mutuellement acceptable sur toutes les questions en suspens, notamment le pétrole, les frontières et Abyei. Je me tiens prêt à leur fournir toute l'assistance et tout le concours qu'ils attendent de l'Organisation, en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Il est fondamental de pouvoir compter sur l'appui de l'ensemble de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, pour faire baisser les tensions entre les deux pays et d'éloigner le spectre de la guerre ouverte.

101. Pour conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance à ma Représentante spéciale pour le Soudan du Sud, Hilde Frajford Johnson, ainsi qu'à l'ensemble du personnel militaire, civil et de police de la MINUSS, et à remercier l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires au Soudan du Sud.